

Le plan d'intervention, un outil incontournable pour la réussite éducative des élèves handicapés



Anne Hébert
Directrice générale
Office des personnes handicapées du Québec
communications@ophq.gouv.qc.ca

Instruire, socialiser et qualifier sont les trois volets principaux qui composent la mission de l'école. La conception de la réussite en éducation est, quant à elle, en constante évolution. Elle s'inscrit davantage dans une perspective de développement continu qui va au-delà de la diplomation et de la qualification en reposant en grande partie sur les progrès réalisés par les élèves. Puisqu'elle s'appuie sur les forces, les capacités et les besoins de chacun d'eux, cette conception évolutive s'applique à tous les élèves dans leur parcours scolaire, dont les élèves handicapés.

Le plan d'intervention pour le développement des compétences

Bien qu'il soit obligatoire pour les élèves handicapés, la nécessité d'établir un plan d'intervention s'avère aussi pertinente pour l'élève n'étant pas en mesure de progresser conformément au *Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)*. Ainsi, l'implantation de ces mesures adaptatives et l'identification d'objectifs réalistes auprès des élèves handicapés sont essentielles pour développer les compétences prévues au *PFEQ*. Le plan d'intervention devient donc un moyen incontournable qui permet de jaloner le parcours de l'élève handicapé en le soutenant dans sa réussite éducative.

Un travail de concertation

Le plan d'intervention est un outil de suivi individualisé qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs. Il permet de coordonner et de planifier des interventions adaptées aux besoins de l'élève handicapé afin de favoriser sa réussite éducative. En ce sens, la participation effective de l'équipe-école, des intervenants, des parents et de l'élève favorise la continuité et la cohérence des actions menées. En somme, il s'agit d'une démarche de concertation et de collaboration, centrée sur l'élève et sa réussite.

Partenaires clés dans la réussite éducative, les parents sont les premiers responsables de leur enfant et de son développement.

Il en va de même pour l'élève qui, dans la mesure de ses capacités, participe à l'élaboration de son propre plan d'intervention. En se sentant impliqué dans la mise en œuvre de sa réussite éducative, l'élève sera plus motivé à fournir les efforts nécessaires dans l'atteinte de ses objectifs.

Quant à eux, les enseignants ont aussi un rôle privilégié auprès des élèves handicapés en contribuant au développement intégral de leur personnalité, de leur formation et de leur participation active.

Même si les orientations et les modalités d'élaboration du plan d'intervention sont claires, il n'existe pas de voie unique pour bien réussir les pratiques entourant sa démarche. Pour réaliser les progrès attendus, la direction de l'école, par son leadership, peut jouer un rôle prépondérant. Elle voit à la formation de son personnel et à l'établissement d'un partenariat dynamique avec les parents, tout en s'assurant de l'élaboration de plans d'intervention de qualité qui répondent aux besoins de l'élève.

Enfin, il faut se rappeler que le plan d'intervention s'inscrit dans un processus dynamique et continu qui place toujours, en toile de fond, l'élève et sa réussite. Plus que tout, il est l'un des outils permettant d'assurer à l'élève handicapé une éducation de qualité, adaptée à sa réalité.

